

PRAVIS N° 280/2025
Compte n° 9141.60.24

relatif à une demande de crédit de **CHF 192'960. — TTC**
pour l'amélioration de l'évacuation des eaux usées aux
Perrières à Coppet



Au Conseil intercommunal des SITSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les SITSE doivent réaliser des travaux afin d'améliorer l'évacuation des eaux usées au niveau des Perrières à Coppet. En effet, lors de forts épisodes orageux, des eaux claires parasites se mêlent aux eaux usées et les collecteurs existants se retrouvent en sous-capacité, entraînant des refoulements d'eaux usées chez les habitants du quartier des Perrières.

Lors de recherches menées dans le cadre du préavis 268.2024 pour la diminution des eaux claires parasites (ECP) à Coppet et Commugny, il s'est avéré qu'un ancien collecteur d'eaux usées était présent à proximité du goulet d'étranglement actuel des E.U. Cette canalisation avait été abandonnée lors du développement du quartier des Perrières.

Après un passage caméra, il a été constaté que la canalisation abandonnée est en mauvais état mais peut toutefois être remise en service, moyennant des travaux de génie civil et de gainage.

Ces travaux permettront de s'assurer qu'il n'y ait plus de refoulements au niveau des habitations du quartier des Perrières à Coppet en déviant les eaux usées provenant de l'amont de ce quartier.

2. DESCRIPTIF TECHNIQUE

Le projet prévoit la pose d'une nouvelle canalisation en PVC Ø 350 sur une longueur d'environ 10 m au niveau de la parcelle n° 1342, et le remplacement de la canalisation en béton sur une section de 25 mètres au niveau de la parcelle n° 290 en très mauvais état par une canalisation neuve en PVC Ø 400. Ces travaux considérés comme importants et urgents pour éviter tout futurs débordements ont d'ores et déjà été effectués et la mise en service a été faite fin juillet.

Le solde de cette conduite abandonnée entre la parcelle 1342 et 290 est dans un état permettant une remise en service par gainage sur environ 245 m. A noter que si les dommages constatés devaient s'aggraver avec le temps, c'est une reconstruction « classique » qui serait nécessaire ce qui entraînerait des coûts supplémentaires. Les travaux de gainage doivent encore être effectués.

A noter qu'une servitude en faveur des Communes de Coppet et de Commugny liée à cette canalisation existe et permet aux SITSE d'entreprendre des travaux d'entretien sur le tracé.

3. ASPECT FINANCIER

Le montant total du préavis s'élève à **CHF 192'960.- TTC**. A noter que les travaux de génie civil sont à ce jour terminés. Le montant du préavis se décompose de la manière suivante :

Travaux de génie civil	CHF	64'000. —
Travaux de gainage	CHF	54'000. —
Travaux de remise en état / paysagiste	CHF	30'000. —
Honoraire phase d'étude	CHF	7'000. —
Honoraire phase d'exécution	CHF	13'500. —
Divers et imprévus environ 5 %	<u>CHF</u>	<u>10'000. —</u>
Montant brut HT	CHF	178'500. —
TVA 8.1 %	<u>CHF</u>	<u>14'460. —</u>
Montant total TTC (arrondi) :	<u>CHF</u>	<u>192'960. —</u>

Ces montants sont le résultat d'une mise en soumission du projet auprès d'entreprises de génie-civil, d'entreprises de jardiniers paysagistes et d'entreprises spécialisées dans les travaux de gainage habituées à travailler dans la région.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur 60 ans.

4. CONCLUSION

En conclusion de son préavis n° 280/2025 le Comité de direction des SITSE vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- VU le préavis n° 280/2025 relatif à une demande de crédit de **CHF 192'960. — TTC** pour l'amélioration de l'évacuation des eaux usées aux Perrières à Coppet
- OUÏ les rapports des Commissions chargées de son étude ;
- ATTENDU que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Le Conseil intercommunal des SITSE décide :

- 1. d'autoriser le Comité de direction à entreprendre les travaux décrits ci-dessus ;**
- 2. de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 192'960. — TTC ;**
- 3. de l'autoriser à emprunter cette somme si nécessaire.**

Founex, le 09 octobre 2025

Au nom du Comité de direction

Le Président

C. Hilfiker

Le Secrétaire

S. Breugelmans



